



Japon et tabac

Rubrique : actualités - Date : lundi 22 juillet 2002

L'AFP annonce qu'une firme japonaise a introduit un système de primes pour les employés qui promettent d'arrêter de fumer et pour ceux qui « mus par de bonnes intentions », informeraient la société de la rupture d'abstinence de leurs collègues. L'agence souligne que la prime est de 258 dollars pour ceux qui décident d'arrêter avec toutefois une amende de 516 dollars pour ceux qui ne respecteront pas leur promesse. Par ailleurs, une prime de 86 dollars sera versée à celui qui « par amitié » informe le service du personnel d'une rupture d'abstinence, « en raison de sa contribution au bien être de son collègue ».